



L'association *Le Temps Suspendu*, née en 2014 à Saint-Benoît-du-Sault, organise un festival de musique baroque pendant l'été ainsi que des concerts et actions pédagogiques tout au long de l'année.

En 2018 elle a créé « un orchestre en campagne » et prépare un projet éducatif autour des légendes du Berry.

Toutes ces actions sont menées grâce aux subventions publiques, au mécénat privé, au soutien des adhérents et donateurs.

Mais l'association a besoin de moyens financiers supplémentaires pour mener à bien ses missions.

Vous pouvez nous soutenir de 3 façons et devenir :

- * adhérent : versement de 15€ pour 1 personne / 20€ pour 1 couple
- * bienfaiteur : montant libre
- * adhérent-bienfaiteur : versement de plus de 15€ pour 1 personne / 20€ pour 1 couple

Les adhérents et adhérents-bienfaiteurs bénéficient des avantages suivants :

- * tarifs réduits à l'entrée des manifestations organisées par l'association en 2018
- * invitation au concert de présentation de saison du festival en mai 2018
- * invitation au cocktail de fin de festival

Depuis 2018, les bienfaiteurs bénéficient de la déduction fiscale :

Déduction fiscale de 66% de la somme de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable et réception d'un rescrit fiscal - Ex : si vous donnez 100€, cela ne vous coûte que 34€.

Remarque : les adhérents-bienfaiteurs ne peuvent bénéficier de la déduction fiscale que si le montant total de leur versement est de 95€ minimum pour 1 personne ou 180€ minimum pour 1 couple.

Les adhérents, bienfaiteurs et adhérents-bienfaiteurs sont invités aux Assemblées Générales de l'association.

Votre adhésion ou don peut être envoyé :

- à la trésorière de l'association : Le Temps Suspendu - chez Bénédicte de Trémolles - 8 place de la République - 75011 Paris

- au siège de l'association : Le Temps Suspendu – Mairie – 1 rue Joseph Besges – 36170 Saint Benoit du Sault

- par email (pour les versements pas virement) : contact@letempssuspendu.fr

Les chèques bancaires devront être libellés à l'ordre du Temps Suspendu et les versements en espèce feront l'objet d'un reçu.

L'équipe du Temps Suspendu vous remercie de l'aide que vous pourrez apporter à cette aventure artistique.

Bulletin d'adhésion / don 2018 (à joindre avec votre versement)

M., Mme, M. et Mme (Nom, Prénom).....

Adresse.....

Téléphone (fixe, portable).....

Email.....

Souhaite/souhaitons devenir membre(s) de l'association *Le Temps Suspendu* et m'engage/nous engageons à respecter les statuts de l'association. Cocher la case de votre choix :

adhérent 1 personne : 15€ 1 couple : 20€

bienfaiteur€ (montant libre)

adhérent-bienfaiteur 1 personne :€ 1 couple :€

Pour bénéficier de la déduction fiscale : 95€ min. pour 1 personne / 180€ min. pour 1 couple

Règlement par chèque en espèces par virement par virement mensuel (montant :€)

IBAN : FR24 2004 1010 0609 5373 1R02 758 - BIC : PSSTFRPPLIM

Date :

Signature :